SÉANCE ORDINAIRE
15 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum:
Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :
Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

- ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

Résolution RA 007-03-2021

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2021

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2021 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 008-03-2021

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MARS 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE *dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;*

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau
Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de mars 2021 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.

- ***PROCÈS-VERBAL***

Résolution RA 009-03-2021

2.1 ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021***

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du18 janvier 2021 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

- ***ADMINISTRATION***

Résolution RA 010-03-2021

3.1 ***DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2021***

Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau
Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 15-03-2021 au montant de ***5 285.99 $.***

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 011-03-2021

3.2 ***DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020***

À la suite de la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers.

Il est proposé monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor
Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 tel que présenté.

Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

- ***EXPLOITATION***

- ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

- ***DÉPÔT DES CORRESPONDANCES***

Le document relatif à la correspondance déposé à la séance, est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

- ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Résolution RA 012-03-2021

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau
Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h25.

YVES LEGAULT	***STÉPHANE GIGUÈRE***
PRÉSIDENT	***SECRÉTAIRE***